



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE Côtiers basques



Rapport annuel 2020



Avec le soutien financier de :



Présentation du SAGE et rappel du contexte

Présentation du territoire

Le territoire des Côtiers basques est compris entre l'Adour et la Bidassoa, à l'extrême sud-ouest de la France. Couvert par un réseau hydrographique dense et bordé par l'océan Atlantique et les prémices des Pyrénées, il offre une diversité de milieux remarquable. Très urbanisé en particulier sur le littoral, il est soumis à de nombreux risques. Son économie et sa forte attractivité sont intimement liées à l'eau. La gestion de l'eau sur ce territoire doit donc répondre à des enjeux socio-économiques et environnementaux, souvent concurrentiels, qui participent à son image de marque.

Dates à retenir

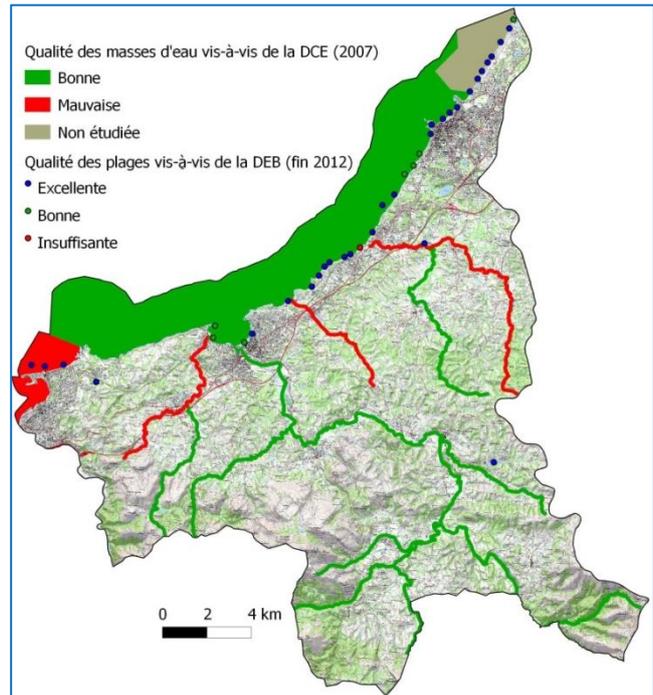
- 5 décembre 2011 : arrêtés de délimitation du périmètre du SAGE et de composition de la CLE
- 8 décembre 2015 : arrêté d'approbation du SAGE
- 1^{er} avril 2019 : arrêté de composition de la CLE
- 2 juillet 2019 : arrêté de modification de la composition de la CLE

Principaux enjeux identifiés

- Qualité des eaux,
- Eau et urbanisme,
- Milieux,
- Axe transversal (gouvernance et usages).

Constitution de la CLE (depuis le 1/04/2019)

- 48 membres, dont 27 dans le collège des collectivités locales, 13 dans le collège des usagers et 8 dans le collège de l'État.
- Présidence : M. Marc BÉRARD



Présentation de l'organisation

- Structure porteuse : Communauté d'Agglomération Pays Basque
- Animation : Mme Stéphanie DELPORTE, à 1/2 temps sur cette mission jusqu'au 31/08/2020, puis Mme Audrey LEFRANÇOIS, à 1/2 temps sur cette mission depuis le 01/09/2020.

État d'avancement global

En tant que structure porteuse de la démarche, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a dédié un poste permanent consacré à 50% à l'animation du SAGE.

L'arrêté préfectoral de composition initiale de la CLE a été signé le 5 décembre 2011. Le processus de renouvellement de la composition de la CLE a abouti à la prise d'un nouvel arrêté préfectoral le 1^{er} avril 2019. Cependant, pour faire suite aux élections municipales et intercommunales qui se sont déroulées entre mars et juin 2020, la révision de la composition de la CLE (collège des collectivités territoriales uniquement) a été organisée. L'arrêté préfectoral de modification de la composition de la CLE (collège des CT) est en cours d'élaboration et devrait être formulé à l'horizon mars-avril 2021.



En parallèle, et dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE, un suivi des actions menées sur les bassins versants du périmètre du SAGE en lien avec l'enjeu de la qualité des eaux de baignade a été réalisé. Une présentation en était faite à l'occasion de la Commission Qualité de l'Eau du SAGE le 25/11/2020.

L'année 2020 a donc été consacrée à la procédure de modification de la CLE, au suivi des actions liées à la qualité de l'eau et à la mobilisation de la Commission Qualité de l'Eau du SAGE, à la diffusion des documents fondateurs du SAGE CB et de l'étude d'inventaire des zones humides, à la participation aux travaux d'élaboration du SCoT Pays Basque-Seignanx et aux démarches inter-SAGE.

Animation

Descriptif de l'animation pour l'année 2020 (1/2 ETP) :

- secrétariat et animation de la CLE, du Bureau et du Comité technique du SAGE,
- analyse des 11 dossiers loi sur l'eau transmis et préparation des avis,
- communication, sensibilisation et diffusion du SAGE,
- suivi technique, administratif et financier de l'application des mesures du SAGE, notamment par l'élaboration et le renseignement du bilan annuel.

L'animation 2020 s'est particulièrement attacher à :

- organiser la révision de la composition de la CLE, au regard des élections (mars-juin 2020),
- organiser et animer la Commission Qualité de l'Eau du SAGE CB,
- suivre les actions menées sur les bassins versants présentant des problématiques liées à la qualité des eaux de baignade,
- rendre à nouveau disponible les documents du SAGE CB en ligne,
- diffuser l'inventaire des zones humides du territoire du SAGE CB,
- s'impliquer dans les démarches inter-SAGE et associées (SAGE Adour aval, élaboration du SCoT Pays basque – Seignanx, étude d'évaluation de la politique nationale des SAGE).

En complément des échanges et réunions techniques moins formels, l'animatrice a organisé ou participé aux réunions suivantes (adaptations au regard du contexte sanitaire particulier de 2020) :

Date	Objet	Lieu
28/01/2020	Réunion DSP Secteur 1 : qualité eau/SAGE CB	Urrugne
13/02/2020	Réunion SCoT PBS : comité suivi étude préfiguration évaluation envtale	Bayonne
21/02/2020	Groupe technique participation citoyenne / Natura 2000 mer et littoral	Urrugne
10/03/2020	Réunion du Comité d'évaluation nationale de la politique des SAGE	Paris, la Défense
15/05/2020	Réunion comité technique SCoT Pays Basque & Seignanx	Bayonne
29/06/2020	Réunion SCoT Pays Basque & Seignanx	Visioconférence
13/08/2020	Réunion service communication pour site internet CAPB/ page SAGE CB	Téléphone
01/09/2020	Réunion DSP Secteur 1 : qualité eau/SAGE CB	Urrugne
21/09/2020	Journées techniques nationales des animateurs de SAGE	Visioconférence
23/09/2020	Point avec M. Bérard / SAGE CB	CAPB Siège Bayonne
25/09/2020	Réunion COTECH SAGE Adour aval	Visioconférence
12/10/2020	Réunion Groupe de travail Eau - SCOT PBS	Bayonne
04/11/2020	Réunion Secteur 2 – Eaux de baignade/assainissement	Anglet
04/11/2020	Réunion Secteur 1 – Eaux de baignade/assainissement	Urrugne



Date	Objet	Lieu
24/11/2020	Réunion DSP Secteur 1 : qualité eau/SAGE CB	Urrugne
25/11/2020	Réunion Commission Qualité de l'Eau du SAGE CB	Urrugne/ Visioconf.
26/11/2020	Réunion Comité d'évaluation nationale de la politique des SAGE	Visioconférence
30/11/2020	Réunion CLE SAGE Adour aval	Visioconférence
03/12/2020	Webconférence - Rencontres autour de l'eau - Institution Adour	Visioconférence
10/12/2020	Webconférence - Rencontres autour de l'eau - Institution Adour	Visioconférence
11/12/2020	Réunion Commission Territorial Littoral – Comité de bassin - AEAG	Visioconférence
15/12/2020	Réunion service communication pour site internet et outils de com.	Urrugne

Volet transversal

Révision de la composition de la CLE

La CLE ne s'est pas réunie au cours de l'année 2020, qui a été plutôt consacrée à la révision de la composition du collège des élus, suite aux élections communales et intercommunales. Le déroulement des élections ayant été perturbé en raison du contexte sanitaire (2^e tour repoussé en juin), le calendrier de travail a été décalé à juillet pour organiser la désignation des élus par les différentes communes et leurs groupements. La désignation de certains représentants a également été retardée par le deuxième confinement de novembre, ayant induit un glissement de la procédure sur le début d'année 2021. L'ensemble des éléments a été transmis le 03 février 2021 à l'AMF pour proposition d'une liste actualisée des membres du collège des collectivités territoriales au Préfet. L'arrêté préfectoral de modification de la composition de la CLE est en attente et devrait être pris en mars-avril 2021, ce qui permettra de réunir la CLE dans sa nouvelle composition.

Communication

Suite à la refonte du site internet de la CAPB, le site internet spécifique au SAGE CB n'était plus actif. Il s'agissait donc de rendre les documents du SAGE CB de nouveau accessibles de manière numérique.

Une réunion s'est donc tenue avec la chargée de mission du service communication de la CAPB pour identifier les documents prioritaires à faire figurer sur le site de la CAPB pour le SAGE CB. En effet, l'ensemble des pages dédiées aux politiques publiques de l'eau doivent être retravaillées (architecture et contenus). Aussi, l'animatrice du SAGE a proposé dans un premier temps de rendre les documents accessibles sur le site (documents officiels du SAGE + rapports et atlas cartographique de l'étude d'inventaire des zones humides). Dans un second temps, et en concertation avec les autres politiques de l'eau, l'architecture et des contenus plus détaillés seront publiés en 2021. L'animatrice a d'ores et déjà proposé des textes pour alimenter la future page dédiée au SAGE CB, dont une première version a été mise en ligne en février 2021. Ce travail de communication et de valorisation de la mise en œuvre du SAGE CB se poursuivra durant l'année 2021 afin de gagner en qualité.

Les documents sont accessibles via le lien suivant : <https://www.communaute-paysbasque.fr/vivre-ici/leau/les-schemas-damenagement-et-de-gestion-des-eaux/sage-cotiers-basques>.

De plus, les données relatives au SAGE CB ont été mises à jour sur le site de référence des outils de gestion de l'eau : Gest'eau.

Suivi des projets soumis à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau

En 2020, la Commission Locale de l'Eau du SAGE CB a été consultée pour avis sur 2 projets :

- Demande d'autorisation de prélèvements pour irrigation agricole 2020 déposée par le Groupement des Irrigants des Pyrénées-Atlantiques : par délégation prévue au règlement de fonctionnement de la CLE et dans l'impossibilité de la réunir, le Président de la CLE a émis un avis sur ce projet le 04/03/2020 ;
- Demande d'autorisation pour le dragage de la Baie de Txingudi déposée par la commune d'Hendaye : par délégation prévue au règlement de fonctionnement de la CLE et dans l'impossibilité de la réunir, le Président de la CLE a émis un avis sur ce projet le 04/03/2020.

De plus, 9 dossiers relatifs à des projets liés à l'eau sur le territoire du SAGE ont été transmis pour information par le service de Police de l'Eau de la DDTM 64 au cours de l'année 2020. Tous ces dossiers ont été examinés par l'animatrice du SAGE afin de faciliter les échanges avec les acteurs concernés par ces projets.

Volets Milieux naturels et Qualité de l'eau

Inventaire des zones humides du SAGE Côtiers basques

L'étude d'inventaire des zones humides du territoire du SAGE CB, lancée au cours de l'année 2017, a été validée à l'unanimité par les membres de la CLE lors de la réunion du 24 avril 2019.

Toutes les communes du périmètre du SAGE CB avaient été destinataires (courrier et email) de la synthèse et de l'extrait des planches de l'atlas cartographique des zones humides concernant leur territoire. De plus, l'ensemble des acteurs et partenaires concernés (membres de la CLE, différents services de l'Etat, SCot PBS) ont reçu tous les éléments constitutifs de l'étude : rapports de phase 1 et 2, synthèse, atlas cartographique complet en format PDF.

Les données SIG ayant permis de constituer l'atlas sont disponibles sur demande auprès de l'animatrice. Ceci permet en effet d'évaluer le cadre dans lequel ces demandes sont formulées, ainsi que la nature des demandeurs. En complément des 17 demandes exprimées en 2019, 7 demandes supplémentaires ont été formulées en 2020 pour alimenter des projets de planification et d'aménagement d'espaces publics ou privés :

Date transmission	Demandeur (MO)	Projets ciblés
18/06/2020	OFB	Données d'entrée du diagnostic territorial pour prioriser les actions de l'OFB
31/03/2020	CAPB	Projet interconnexion usines eau potable Nive et Helbarron
14/08/2020	Commune d'Arbonne	Cheminement piéton entre les quartiers Ziburria et Le Pouy
24/08/2020	CAPB /SIG DGA aménagement	Etude des sites potentiels d'aires d'accueil des gens du voyage
05/09/2020	CAPB/DGA ELMN/DLMN/EDBQ	Alimentation du dossier réglementaire d'autorisation de la porte à clapets de l'Uhabia
18/09/2020	CAPB/ DGA STAH/ planification	Pour cabinet avocats en accompagnement pour contentieux sur commune Urrugne
01/12/2020	Vinci Autoroutes	Travaux de l'ouvrage OT1950 sur l'autoroute A63 à Ciboure



Suivi des actions menées sur les bassins versants présentant des problématiques liées à la qualité des eaux de baignade

La qualité des eaux de baignade et l'aménagement durable du territoire constituent des enjeux majeurs du SAGE CB et conditionnent l'attractivité du littoral basque et la pérennité de toute une économie. Dans l'objectif de garantir une bonne qualité des eaux de baignade par rapport aux normes en vigueur et ainsi limiter la fermeture des plages, les collectivités travaillent et investissent depuis de nombreuses années à l'amélioration des installations et des réseaux d'assainissement à l'échelle des bassins versants.

Afin de faire le lien entre les objectifs du SAGE CB et les actions menées en 2020 sur son territoire, l'animatrice s'est attachée à :

- échanger en continu avec les services en charge de l'assainissement (CAPB) ;
- participer aux réunions de Délégation de Service Public (DSP) organisées par la direction de l'exploitation de la CAPB ;
- suivre les études ou investigations spécifiques, sur les secteurs de Parmentia, du Baldareta et de l'Untxin en particulier en 2020 ;
- participer aux études ou investigations ciblées dans certains cas.

Sur ce dernier point, l'animatrice a réalisé en coopération avec le service assainissement et le délégataire Suez les diagnostics des installations d'assainissement de 4 campings d'Urrugne sur le bassin versant de l'Untxin (bilan en PJ n°2). Cette démarche se poursuivra en 2021 sur les 4 campings restants sur ce secteur et potentiellement sur le bassin versant du Baldareta.

Bien que majoritaire, l'assainissement domestique n'est pas la seule source de dégradation de la qualité des eaux de baignade. Ainsi, l'animatrice reste en veille auprès des services en charge des cours d'eau, dans le cadre du réseau de suivi des eaux superficielles et des constats de pollution.

Ce travail de fond permet de connaître l'état d'avancement des actions conjointes menées en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et de les retranscrire auprès de la CLE, au travers notamment de la Commission Qualité de l'Eau.

Commission thématique Qualité de l'eau

Le 25 novembre 2020, la deuxième Commission thématique Qualité de l'eau du SAGE a été réunie afin de présenter à ses membres les démarches et projets liés à la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE et en particulier ceux conduisant à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade. Ont ainsi été présentés et discutés :

- Les enjeux et échéances prévus dans le projet de SDAGE 2022-2027 ;
- La présentation des services CAPB en lien avec la gestion des eaux ;
- La gestion de la qualité des eaux de baignade à l'échelle du littoral basque - Bilan 2020 ;
- Le réseau de suivi et qualité de l'eau ;
- Les investissements et protection du milieu ;
- L'autosurveillance des ouvrages d'assainissement ;
- L'exploitation et régies eau et assainissement - Secteur 1 ;
- Le diagnostic de campings à Urrugne.

De manière générale, les participants ont été satisfaits de la tenue de cette réunion, répondant à leur souhait émis à l'issue de la 1^{ère} Commission Qualité de l'Eau de 2019, d'être informés notamment vis-à-vis des projets ou études en cours. Le compte-rendu de cette réunion est disponible en PJ n°1.



Par ailleurs, la mise en place de Commission thématique par bassin versant au sein du SAGE CB est à l'étude afin de proposer des instances de discussion spécifiques aux enjeux liés à ces territoires.

Volet Inter-SAGE & démarches partenariales

SAGE Adour aval

Le SAGE Adour aval a mobilisé l'animation du SAGE Côtiers basques au cours de toute la phase d'élaboration depuis 2015, ce qui a permis de s'assurer de la cohérence de son contenu avec le SAGE CB voisin.

Sur la base de ce travail de collaboration, un avis sur les documents SAGE Adour aval a été émis par la CAPB le 14 juin 2020. Des éléments vis-à-vis des eaux de baignade et de l'assainissement ont également été transmis le 30 novembre 2020 à l'Institution Adour afin de répondre à la demande de compléments formulée par l'Etat vis-à-vis du rapport environnemental du SAGE Adour aval.

L'animatrice a assisté à deux des trois webconférences « Rencontres autour de l'eau » organisées par l'Institution Adour au titre des SAGE Adour aval, Adour amont et Midouze sur les thématiques de la réduction de l'impact des eaux usées et des usages des produits phytosanitaires.

Inter-SAGE

L'animatrice du SAGE CB a été sollicitée par le Ministère de la transition écologique via son Bureau de la politique de l'eau, afin d'intégrer le Comité d'évaluation de l'étude d'évaluation de la politique nationale des SAGE. En effet, ce comité souhaitait associer un animateur de SAGE, issu de préférence d'un territoire littoral et/ou transfrontalier, afin de témoigner de problématiques concrètes liées à la mise en œuvre de ces outils. Cette étude a pour objectif d'identifier les freins à l'opérationnalité et à l'effectivité de la politique des SAGE, de définir les différents types d'action susceptibles d'y remédier, d'identifier et de valoriser les points forts et consensuels de la politique des SAGE ainsi que de valoriser les retours d'expérience. Le Comité d'évaluation est chargé de porter une appréciation sur le travail réalisé par le bureau d'études mandaté, de préconiser les orientations qui lui semblent les plus pertinentes, et de valider les principales étapes et livrables de l'étude. Une à deux réunions du Comité d'évaluation sont prévues par an, sur la durée totale de l'étude (2 ans). La lettre d'information de cette étude éditée en décembre 2020 par le ministère est disponible en PJ n°3.

L'animatrice du SAGE CB, en accord avec l'Agence de l'Eau et le Président du SAGE CB, a donc participé à la première réunion du Comité d'évaluation organisée à Paris le 10 mars 2020, à l'occasion du lancement de l'étude, ainsi qu'à la 2^e réunion du Comité en visioconférence le 26 novembre 2020, marquant la fin de la phase 1 de cadrage. Le prochain rendez-vous est prévu en mai/juin 2021 afin de valider le rapport de phase 2 relatif au travail d'observation (enquêtes et récolte des données).

De plus, l'animatrice a assisté à la Commission Territoriale Littoral du 11 décembre 2020, organisée par le Comité de bassin Adour-Garonne, traitant notamment du plan de relance et du projet de SDAGE 2022-2027 ainsi que de la stratégie territoriale littoral.

Enfin, dans le cadre de la coopération inter-SAGE, l'animatrice a participé le 21 septembre 2020 à certains ateliers des Journées techniques nationales des animateurs de SAGE organisées tous les deux ans.

Volet Eau & aménagement

Dans le cadre du renforcement des liens entre le SAGE et les démarches de planification de l'aménagement, l'animatrice a participé au groupe technique de préfiguration de l'évaluation environnementale du futur SCoT Pays Basque Seignanx, restituée au 1^{er} trimestre 2020. Cette étude avait pour objet de prendre connaissance de toutes les données environnementales disponibles sur le territoire du futur SCoT et de flécher les données manquantes qui pourraient être sollicitées pour l'évaluation environnementale, afin de proposer l'acquisition de données complémentaires en amont de l'élaboration du diagnostic du SCoT.

De plus, dans le cadre de l'élaboration du SCoT PBS, une première réunion technique s'est tenue pour échanger sur les enjeux et politiques liées à l'eau du territoire, à laquelle ont participé les animatrices des SAGE CB et Adour aval et le représentant de l'Agence de l'eau. Il a été convenu qu'un groupe de travail spécifique à la thématique de l'eau serait composé dans le cadre de l'élaboration du SCoT PBS afin d'associer l'ensemble des acteurs concernés. La première réunion de ce groupe de travail Eau s'est tenue le 12 octobre à Bayonne et a permis de valider l'état des connaissances du volet Eau sur ce territoire et de dégager les enjeux associés devant être pris en compte dans le cadre du SCoT. Les discussions ont également montré le besoin de transversalité entre les différentes thématiques (eau, biodiversité, risques, déchets, etc.) dans le cadre de l'évaluation environnementale, d'autant plus indispensable dans le contexte du changement climatique.

D'autres groupes de travail thématiques se sont réunis en fin d'année 2020 ; à la suite de ces échanges, un comité technique élargi se tiendra durant le 1^{er} trimestre 2021 pour discuter des éléments mis en commun.

Budget

Pour l'année 2020, les dépenses liées à l'animation concernent :

- les charges directes du poste de l'animatrice et de sa remplaçante (1/2 ETP, soient 110 jours) : 22 550,00 € ;
- les charges indirectes (forfaitaire, 20%) : 4 510,00 €.

Le total des dépenses liées à l'animation s'élève donc à **27 060,00 €**.



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux SAGE Côtiers basques



Annexes



Avec le soutien financier de :



Commission Qualité de l'eau n°2

SAGE Côtiers basques

Compte-rendu

25 novembre 2020 - 9h00 - Visioconférence - Urrugne

Présents ou représentés

Membres de la CLE

- M. BERARD, Président de la CLE du SAGE Côtiers Basques, représentant la commune de Bidart
- M^{me} DEQUEKER, Vice-Présidente de la CLE du SAGE Côtiers basques, représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- M. ELISSALDE, représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- M. FOURNIER, représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- M. KAYSER, représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- M^{me} KEHRIG COTTENÇON, représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- M^{me} MIALOCQ, représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- M. MOUNOLE, représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque
- M. CAMPANDEGUI, représentant le syndicat mixte Kosta Garbia
- M. LAPORTE, représentant Chambre de Commerces et d'Industrie de Bayonne – Pays Basque
- M. BOYER, représentant la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques
- M. LARZABAL, représentant du Comité local des pêches maritimes de Bayonne
- M. SUSPERREGUI, représentant du Comité local des pêches maritimes de Bayonne
- M. SAINTE MARIE, association Euskal Herriko Laborantza Ganbara
- M. BOTELLA, représentant l'association SEPANSO
- M. MORENO, représentant l'association Surfrider Foundation
- M. SEILLER, représentant Cluster Eurosima
- M. RAMBEAU, représentant l'Agence de l'eau Adour-Garonne
- M^{me} BASCOUERT, représentant la DREAL Nouvelle-Aquitaine
- M. BRACHET, représentant la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Atlantiques
- M^{me} DELAYE, représentant la délégation inter-régionale de l'Office Française pour la Biodiversité
- M^{me} DULIN, représentant l'Agence Régionale de Santé

Intervenants CAPB

- M. PATOUILLE, Directeur Général Adjoint Eau, littoral et milieux naturels
- M. GAIME, Direction Investissement Patrimoine et Planification
- M. BOURNEAUD, Direction Qualité et fonctions Support
- M^{me} LISSARRAGUE, Exploitation et Régie Eau et Assainissement, Chef du secteur 1
- M^{me} SARRADE, Directrice Littoral Milieux Naturels
- M^{me} HUGUENARD, Service Eaux de baignade, Qualité
- M^{me} LEFRANÇOIS, Animatrice du SAGE Côtiers basques

Invités extérieurs

- M^{me} DECREME, conseillère municipale en charge de l'environnement à Guéthary
- M. DACHARY, services techniques de la commune d'Ahetze
- M. CHAUVIERE, Direction Investissement Patrimoine et Planification, CAPB
- M^{me} HUVETEAU, Direction Cours d'Eau Bassin Versant, CAPB

Compte-rendu

M. BERARD introduit la réunion et remercie l'ensemble des participants, anciens et nouveaux membres de la CLE. Pour rappel, le collège des élus de la CLE est en cours de recomposition suite aux élections municipales. Les procédures vont se poursuivre jusqu'à l'obtention de l'arrêté à l'horizon de mars 2021. En conséquence la prochaine réunion de la CLE est prévue au printemps 2021.

Mme BASCOUERT demande pourquoi la procédure de recomposition de la CLE est aussi longue en comparaison d'autres SAGE.

→ *Mme LEFRANÇOIS précise que les procédures ont été engagées depuis septembre 2020 auprès des différentes structures mais que les désignations dépendent du calendrier des conseils municipaux et syndicaux.*

→ *M. BERARD invite donc les différents élus présents à activer les leviers nécessaires à la désignation des représentants de la CLE. Il rajoute que c'est aussi lié à la procédure générale avec la consultation de l'Association des Maires de France et de la DDTM avant l'obtention de l'arrêté préfectoral.*

→ *M. BRACHET précise qu'une fois la liste des membres établis, la procédure peut être rapide au niveau de la DDTM.*

M. BERARD poursuit en indiquant qu'il s'agit de la deuxième réunion de la Commission Qualité de l'eau du SAGE Côtiers basques, faisant suite à celle du 23/10/2019. Dans la continuité, l'objectif est de présenter les démarches et projets liés à la qualité de l'eau sur le territoire du SAGE et en particulier ceux conduisant à l'amélioration de la qualité des eaux de baignade.

M. BERARD rappelle les points à l'ordre du jour :

- Enjeux et échéances prévus dans le projet de SDAGE 2022-2027 (AEAG)
- Présentation des services CAPB en lien avec la gestion des eaux (CAPB)
- Gestion de la qualité des eaux de baignade à l'échelle du littoral basque - Bilan 2020 (CAPB)
- Réseau de suivi et qualité de l'eau (CAPB)
- Investissements et protection du milieu (CAPB)
- Autosurveillance des ouvrages d'Assainissement (CAPB)
- Exploitation et régies eau et assainissement - Secteur 1 (CAPB)
- Diagnostic de campings à Urrugne (CAPB)

Mme LEFRANÇOIS rappelle les caractéristiques générales du SAGE Côtiers basques.

Le support de présentation utilisé en séance est joint à ce compte-rendu.

Enjeux et échéances prévus dans le projet de SDAGE 2022-2027

M. RAMBEAU (AEAG) rappelle les 3 cycles de mise en œuvre des SDAGE depuis 2010 conduisant à l'atteinte du bon état des masses d'eau pour 2027. Le nouveau SDAGE 2022-2027 est en cours d'élaboration mais a pris du retard avec la situation sanitaire. Un zoom est fait sur le territoire des Côtiers basques, comportant 14 masses d'eau dont 6 sont considérées dégradées. Le bon état est attendu pour 5 d'entre-elles en 2027, celle de la Bidassoa constituant un objectif moins strict. Pour le petit cycle de l'eau, l'objectif est de diminuer les pressions domestiques sur les masses d'eau. Pour le grand cycle de l'eau, il s'agira d'améliorer la morphologie des cours d'eau.

Mme MIALOCQ demande la définition des petit et grand cycles de l'eau.

→ M. RAMBEAU précise que le grand cycle de l'eau correspondant au cycle naturel de circulation des eaux (précipitations, ruissellement via les cours d'eau, océans, etc.) et que le petit cycle de l'eau constitue le cycle domestique de l'eau en lien avec les usages (alimentation en eau potable, assainissement, etc.).

M. MOUNOLE demande pourquoi la Nive n'est pas prise en compte sur la présentation.

→ Mme LEFRANÇOIS précise que la Nive n'est pas intégrée au périmètre du SAGE Côtiers basques.

M. BOTELLA demande si aux titres du programme RSDE (réduction des émissions de substances dangereuses dans l'eau) et de la note technique du 12 août 2016 relative à la recherche de micropolluants dans les eaux brutes et dans les eaux usées traitées de stations de traitement des eaux usées et à leur réduction, un recensement des substances issues des détergents pétrochimiques a été réalisé dans le cadre du SDAGE et si les méthodes de traitement sont bien prises en compte au niveau des stations d'épuration (STEP). M. BOTELLA précise également qu'un courrier de la SEPANSO a été envoyé au Président de la CAPB à ce sujet.

→ Mme BASCOUERT indique que des dispositions sont bien prises en compte dans la réglementation et qu'il s'agit d'une obligation pour les STEP de grandes capacités. Par ailleurs, si certaines molécules dépassent les seuils réglementaires, un diagnostic est engagé vers l'amont afin d'identifier les sources et de mettre en œuvre des actions spécifiques.

→ Mme SARRADE indique qu'un groupe de travail avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) est actuellement en cours au sujet des mousses afin de mieux comprendre ce phénomène et réfléchir à l'établissement d'un protocole.

→ M. BOURNEAUD indique que des campagnes ont été réalisées sur 11 sites de la CAPB concernés par cette directive. Le diagnostic effectué doit être validé avec la DDTM 64 lors d'une réunion prévue le 27/11/2020.

→ M. BERARD précise que le courrier a bien été pris en compte et qu'une réponse y sera apportée. Par ailleurs, la synthèse des connaissances au sujet des mousses sera diffusée à l'issue de l'étude.

Présentation des services CAPB en lien avec la gestion des eaux

M. PATOUILLE présente les 5 directions déclinées au sein de la DGA Eau, Littoral et Milieux Naturels. Environ 200 agents et un budget de 160 millions d'euros sont mobilisés sur l'ensemble des compétences liées à l'eau (grand et petit cycles de l'eau). Il est précisé que cette organisation n'est réellement fonctionnelle que depuis l'été 2019 suite à la mise en place de la CAPB.

Mme DULIN demande quand seront mis à disposition les RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service) afin de les présenter aux communes.

→ M. PATOUILLE indique que la validation des RPQS est prévue aujourd'hui même. Cela a pris du retard en lien avec la situation sanitaire et l'annulation du conseil communautaire de novembre (report en décembre). Beaucoup de données était à rassembler, l'objectif était de présenter un document consolidé pour validation au conseil communautaire de décembre prochain.

Gestion de la qualité des eaux de baignade à l'échelle du littoral basque - Bilan 2020

Mme LEFRANÇOIS pose le contexte existant sur le littoral basque, avec 35 points de baignade considérés en excellente ou bonne qualité selon le classement de l'ARS. Afin de maintenir voire d'améliorer ces niveaux de classement et d'anticiper les événements de fermeture de plage durant la saison estivale, une gestion active des plages est mise en place.

Quelques résultats du bilan 2020 sont présentés. Depuis 2017, on constate des cumuls pluviométriques similaires mais une diminution du nombre de jours de pluie et une augmentation des épisodes de pluies intenses durant la saison estivale. En 2020, les plages ont été fermées environ 6% du temps, avec plus de 50% de fermeture en

septembre en lien avec la pluviométrie très défavorable. Les secteurs les plus sensibles à la dégradation de la qualité des eaux de baignade sont la baie de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure et la plage de l'Uhabia à Bidart. Malgré des conditions météorologiques défavorables, les 35 zones de baignade conservent leur classement en excellente ou bonne qualité en 2020.

Kalilo, l'outil de communication grand public dédié au volet eaux de baignade est présenté.

Mme DULIN précise que la Grande plage Sud de Saint-Jean-de-Luz et le lac de Saint-Pée-sur-Nivelle ont été déclassés d'excellente à bonne qualité cette année principalement sur le critère entérocoques, en lien avec la méthode de calcul utilisée et les pluviométries défavorables. Mme DULIN indique que le classement 2020 est à présent officiel, elle le transmet en direct à Mme SARRADE.

M. FOURNIER met en avant les zones les plus sensibles au niveau de la Baie de Saint-Jean-de-Luz/Ciboure et demande si la Nivelle est en cause ainsi que la STEP d'Ascain vis-à-vis de la dégradation des eaux.

→ Mme SARRADE indique que c'est l'apport cumulé de la Nivelle et de l'Untxin qui est le facteur principal de la dégradation des eaux. La STEP n'est pas le seul contributeur, les suivis bactériologiques montrent des apports supplémentaires, d'où l'importance de mettre en œuvre un travail collectif à l'échelle du bassin versant.

→ M. PATOUILLE rajoute que le schéma directeur d'assainissement a mis en évidence ces sources d'apports et que des actions concrètes seront engagées dès 2021.

Mme DULIN met en avant qu'au-delà de la gestion de la STEP, ce qui importe c'est le réseau dans son ensemble. En effet, le réseau est dimensionné pour réceptionner une certaine quantité d'eau, ce qui pose problème lors des épisodes de pluies intenses, qui sont souvent en plus très localisés. Elle précise également que les sources de dégradation sont identifiées dans les profils de vulnérabilité des zones de baignade mis à disposition du public.

→ M. PATOUILLE précise que la CAPB travaille sur les STEP ainsi que sur l'ensemble des réseaux en amont.

→ M. BERARD approuve et confirme la nécessité de travailler sur tous ces aspects dans un logique de bassin versant. Il indique qu'il faut garder en tête les tendances d'intensification des pluies soulevées pour adapter nos réseaux dans l'avenir même s'il convient d'être prudent quant à la courte période de retour d'expériences comparée à l'échelle du climat.

Mme MIALOCQ demande les échéances à venir vis-à-vis du dispositif de la porte à clapets de l'Uhabia qui a été mis en place en 2013 dans le cadre du contrat de bassin de l'Uhabia.

→ Mme LEFRANÇOIS indique que l'arrêté d'autorisation d'exploitation du dispositif court jusqu'au 10/01/2022. La CAPB travaille actuellement sur les dossiers réglementaires visant à renouveler l'autorisation d'exploitation du dispositif et à améliorer son fonctionnement.

→ Mme SARRADE précise que des actions seront déployées en parallèle pour permettre l'amélioration de la qualité des eaux à l'échelle du bassin versant.

→ Mme DULIN rajoute que le fonctionnement de la porte à clapets est très encadré (utilisation interdite quand le débit est trop faible ou trop important par exemple), induisant encore de nombreuses fermetures de plage.

→ M. BERARD rappelle que la porte à clapets était la solution d'urgence unanimement adoptée dans le cadre du contrat de bassin, pour éviter la fermeture à long terme de la plage de l'Uhabia, fermeture administrative qui devenait inévitable, compte tenu de la qualité médiocre de celle-ci à cette époque, et ceci avec toutes les désastreuses conséquences économiques pour la côte basque et même l'ensemble du Pays Basque en termes d'image dégradée. Il précise que ce n'est que la partie émergée de l'iceberg du contrat qui prévoyait une soixantaine d'actions de réduction des pollutions sur l'ensemble du bassin versant et notamment l'amont, pour un montant de 22,4 m€ sur 3 ans entre 2011 et 2014. M. BERARD regrette que ce contrat n'ait pas été poursuivi et rappelle l'importance de la nécessité absolue de traiter les trop nombreuses non-conformités en matière d'assainissement individuelles constatées par la CAPB en amont des bassins versants. Il incite les communes à utiliser pleinement et

sans délai leur pouvoir de police en mettant en œuvre les démarches et leviers nécessaires obligeant les propriétaires à se mettre en conformité.

M. BOTELLA indique que la SEPANSO a envoyé un courrier à la CAPB pointant plusieurs demandes vis-à-vis des eaux de baignade. Il intègre notamment le souhait de contrôles bactériologiques tout au long de l'année et non uniquement sur la saison estivale et la mise à disposition des résultats des contrôles et suivis sur les lixivats au niveau du centre d'enfouissement des déchets de Zaluaga à Saint-Pée-sur-Nivelle (Bil Ta Garbi).

→ M. BERARD remercie M. BOTELLA et les associations de nous aiguiller sur les attentes des usagers et qu'il serait intéressant de réaliser ces suivis tout au long de l'année. Toutefois, il faut déjà mettre les priorités financières sur la résolution des problèmes connus et les travaux associés.

→ M. PATOUILLE et Mme DULIN indiquent que dans le cas où ces suivis seraient réalisés toute l'année, il serait de la responsabilité des communes de fermer les plages en cas de mauvais résultats. Cela serait peut-être donc contre-productif pour les usagers.

→ Mme HUGUENARD indique que des suivis au niveau des cours d'eau sont réalisés à proximité de cette déchetterie et que la qualité est jugée moyenne pour les nitrites et médiocre pour l'ammonium.

Mme DEQUEKER demande quel est le coût de la surveillance des eaux de baignade.

→ Mme SARRADE indique que 900 000 € par an sont nécessaires à la surveillance des eaux de baignade de l'ensemble de la côte basque durant la saison de baignade définie par l'ARS, soit de mai à septembre.

Réseau de suivi et qualité de l'eau

Mme HUGUENARD présente le nouveau réseau de suivi de la qualité des cours d'eau actualisé et mis en œuvre depuis 2020. Les principaux enjeux relèvent de la qualité des masses d'eau et des eaux de baignade, ainsi que de l'alimentation en eau potable. Un zoom est fait sur le territoire du SAGE, intégrant 41 stations de suivi où des paramètres physico-chimiques, bactériologiques, biologiques et pesticides sont analysés selon les stations.

Quelques résultats du bilan 2019 sont présentés (suivi 2020 non terminé). Globalement, la qualité est jugée bonne à très bonne pour les paramètres physico-chimiques. Quelques stations présentent toutefois une qualité moyenne voire médiocre en raison soit de seuil de classification non adapté pour le paramètre température, soit de dégradation spécifique. De manière générale, la qualité bactériologique se dégrade de l'amont à l'aval mais de nettes améliorations sont observées sur les 3 dernières années vis-à-vis des suivis réalisés depuis 2010. De plus, la qualité bactériologique est globalement très impactée par temps de pluie comparé au référentiel par temps sec.

Mme MIALOCQ souligne que les dégradations de la qualité des cours d'eau sont situées surtout à l'aval et sur des territoires très urbanisés. Elle demande également s'il est possible d'identifier les différentes sources de pollution.

→ Mme LEFRANÇOIS précise que la partie aval des cours d'eau concentre les polluants provenant de l'ensemble des bassins versants. Il faut donc suivre et agir à tous les niveaux des bassins versants. Les sources de dégradation ne sont pas uniquement urbaines, les secteurs agricoles comportant notamment des élevages peuvent contribuer également à cette dégradation. De plus, une différenciation des sources des pollutions est possible, c'était d'ailleurs l'objet du projet de recherche Bac Trac porté par la CAPB. Ce projet est aujourd'hui terminé mais des analyses suivant ce protocole sont effectuées ponctuellement lors de contrôles ciblés.

Mme MIALOCQ demande quelle est la durée de vie des E. coli dans les eaux.

→ Mme SARRADE indique que leur durée de vie varie beaucoup en fonction de la salinité, de la température et de la luminosité, pouvant aller de quelques heures à 24-36 heures. Ces paramètres sont pris en compte et intégrés via des formules complexes dans la modélisation prédictive utilisée pour la gestion active des plages. Précisons que la dégradation est souvent plus rapide l'été.

M. FOURNIER met en avant qu'il est important de déterminer la limite jusqu'à laquelle la concentration bactériologique est dommageable pour la santé humaine car la qualité des eaux ne sera jamais parfaite.

→ M. BERARD approuve et confirme qu'il est bon d'aller vers l'amélioration de la qualité des eaux mais aussi de rester raisonnable dans nos efforts, tout en respectant la réglementation actuelle et à venir.

M. BOTELLA explique qu'il est important de prendre en compte les impacts des décharges sauvages sur la qualité des eaux et les milieux, constituant des sources de pollutions qui passent au travers des réseaux de suivis. A ce titre, la SEPANSO a déjà intenté et gagné un procès contre un entrepreneur.

→ M. BERARD remercie M. BOTELLA et la SEPANSO de jouer leur rôle de donneur d'alerte vis-à-vis de ces problématiques et salue les actions menées à l'encontre des personnes mal intentionnées.

Investissements et protection du milieu

M. GAIME présente les rôles de la direction Investissement Patrimoine et Planification portant sur les compétences eaux pluviales (EP), eaux usées (EU) et alimentation en eau potable (AEP). A savoir la planification et le pilotage des opérations d'investissements, la consolidation et le suivi des schémas directeurs, ainsi que le lancement d'études globales et spécifiques sur ces thématiques. Ces missions ont pour objectifs de s'assurer de la conformité, du bon état de fonctionnement et de la performance des installations, de protéger la ressource en eau, ainsi que de maîtriser les budgets et d'anticiper les besoins et les évolutions associées aux perspectives des PLU.

Quelques chiffres forts sont évoqués à l'échelle de la CAPB. Pour les EU : 116 STEP, 2 000 km de réseaux et 710 postes de refoulement. Pour l'AEP : 5 500 km de réseau et 340 réservoirs.

Plusieurs exemples de réalisation sur le territoire du SAGE Côtiers basques sont ensuite présentés.

M. PATOUILLE précise qu'il a été acté avec l'Agence de l'Eau de procéder à des contractualisations sur 2020 vis-à-vis des programmes pluriannuels d'investissement (PPI).

M. BOTELLA indique qu'à l'origine, le SAGE Côtiers basques n'était pas maître de la ressource vis-à-vis de l'AEP mais qu'aujourd'hui c'est différent. Par ailleurs, il évoque la détection de résidus de désinfection lors d'analyses réalisées par l'ARS sur les périmètres de captages d'eau potable et souhaite connaître les points d'avancement à ce sujet.

→ Mme DULIN indique que des traces de chlore sont effectivement détectées mais qu'il n'y a pas d'augmentation constatée. La présence de ces substances est due aux pré-traitements de l'eau potable.

M. GAIME évoque le lancement d'une étude globale sur la ressource en eau, tant sur le plan quantitatif que qualitatif, visant notamment à entrevoir les interconnexions possibles sur le territoire. Les résultats sont attendus dans un an. Par ailleurs, il remercie l'Agence de l'Eau et de département 64 pour leur soutien financier dans le cadre de ces missions.

Mme DULIN salue également le travail réalisé avec ces deux partenaires. Par ailleurs, elle met en avant l'importance de prendre en compte le niveau d'acceptabilité du prix de l'eau par le citoyen vis-à-vis d'une dépollution de l'eau toujours plus poussée.

Autosurveillance des ouvrages d'Assainissement

M. BOURNEAUD rappelle le cadre réglementaire lié à l'autosurveillance des installations d'assainissement collectif et présente les dispositifs existants sur le territoire de la CAPB. Le territoire du SAGE comprenant 12 STEP dont 8 de capacité supérieur ou égale à 10 000 équivalents habitants. Il est précisé que tous les systèmes d'assainissement sont impactés par temps de pluie, induisant une dégradation de la performance des traitements.

Les missions d'autosurveillance intègrent des bilans réglementaires, des suivis RSDE, des contrôles annuels des équipements ainsi que la centralisation de l'ensemble des données, la production documentaire associée et la transmission au service de la Police de l'eau. Un zoom est fait sur la surveillance des déversoirs d'orages dont 54% sont situés sur le territoire du SAGE (279 ouvrages).

Un projet de diagnostic permanent portant sur 28 systèmes d'assainissement de la CAPB est en cours d'élaboration. Il s'agit d'un dispositif de maîtrise du risque et de pilotage de l'activité du service pour réduire l'impact du système d'assainissement sur le milieu récepteur. L'application du principe d'amélioration continue dans le cadre du diagnostic permanent, consiste à évaluer avec une périodicité au moins annuelle les indicateurs d'avancement des schémas directeur d'assainissement, afin de pouvoir proposer des réajustements du programme d'investissement et des actions d'amélioration de l'exploitation des ouvrages. Plusieurs actions spécifiques sont prévues et déclinées au travers d'un programme pluriannuel, qui a été soumis à l'approbation des élus et présenté à l'Agence de l'Eau.

M. BERARD salue la recherche d'efficacité des politiques publiques de l'eau au travers de projet comme celui du diagnostic permanent des systèmes d'assainissement.

M. SUSPERREGUI demande si ces suivis intègrent la surveillance des rejets urbains à la sortie des émissaires en mer. Il ajoute qu'il est important de mieux mesurer les impacts sur les milieux naturels vis-à-vis des événements exceptionnels et propose de nous transférer de la documentation à ce sujet.

→ *M. BOURNEAUD indique qu'il existe des points de contrôle océaniques par rapport au suivi des micropolluants. Par ailleurs, des études d'impacts sont réalisées en amont de la mise en place de ce type d'ouvrage.*

→ *M. BERARD remercie M. SUSPERREGUI pour la transmission de ces documents.*

M. ELISSALDE demande s'il existe une corrélation entre les problématiques de déversements induisant une dégradation des eaux et les flux de population durant la saison estivale. Il rajoute qu'une réflexion est à mener vis-à-vis de la politique sur le tourisme à développer à long terme.

→ *M. BOURNEAUD répond qu'il n'y a pas de problèmes majeurs sur les ouvrages lors des pics estivaux actuels, qui sont dimensionnés en intégrant ces flux. Toutefois, il y a un besoin d'anticiper sur l'avenir. La question est de savoir jusqu'à quel point les élus sont prêts à aller en termes d'urbanisation et donc d'investissement pour mettre à niveau les systèmes d'assainissement. En sachant que cela influencera le prix de l'eau, il faut également évaluer l'acceptation de ce surcoût par les citoyens.*

→ *M. BERARD approuve et confirme que les aménagements urbains et le poids du tourisme au niveau économique constituent des questions de fond pour l'avenir de notre territoire. Il s'agit de réfléchir aux moyens d'encadrer ces flux.*

Exploitation et régies eau et assainissement - Secteur 1

Mme LISSARRAGUE précise le territoire d'intervention du secteur 1, intégrant la majorité du périmètre du SAGE Côtiers basques. Quelques chiffres sont évoqués à cette échelle. Pour les EU : 9 STEP, 540 km de canalisations, 165 stations de pompage et 8 bassins de rétention. Pour l'AEP : 12 unités de production, 850 km de canalisations et 40 réservoirs.

Ce service est composé de 8 agents dont les missions incluent la relation avec les abonnés et la gestion administrative, l'instruction des dossiers d'urbanisme, le suivi des contrats de délégation de service public (Agur et Suez), l'exploitation des réseaux d'eaux pluviales en régie, le service public d'assainissement non collectif (SPANC) ainsi que le suivi de travaux. Notons que ce dernier est réalisé en complément des missions de la direction Investissement Patrimoine et Planification sur des chantiers de plus petites ampleurs au niveau des réseaux et ouvrages existants (entretien/confortement des installations).

M. BOTELLA revient sur le sujet des micropolluants et demande à connaître les sites concernés par l'étude en cours au niveau de la CAPB ainsi que les résultats (cf. page 3).

→ M. BOURNEAUD indique que la liste des sites pourra être envoyée à M. BOTELLA. Concernant les résultats, ils ont été transmis aux services de l'Etat et ne seront communicables qu'après leur validation.

M. SUSPERREGUI rejoint ce qu'a évoqué M. FOURNIER, sur la nécessité de traduire en bon français et en bon sens les normes imposées par la réglementation. Il rappelle que le dépassement du seuil bactériologique informe de la présence potentielle de bactéries pathogènes dans les eaux, qui peuvent avoir un impact sanitaire à faible concentration. Par ailleurs, il souhaite que des groupes de travail techniques, pluridisciplinaires et associant les usagers soient mis en place sur le territoire pour arriver à un diagnostic partagé et mieux accepté, à l'instar de ce qui est réalisé en Méditerranée.

→ M. BERARD approuve et remercie M. SUSPERREGUI pour ces précisions. Il indique également être favorable à la création d'un sous-groupe technique dans le cadre du SAGE et des commissions qualité de l'eau.

Diagnostic de campings à Urrugne - un exemple d'actions inter-services CAPB

Mme LEFRANÇOIS présente le contexte de cette étude initiée suite à plusieurs évènements de dégradation de la qualité de l'eau sur l'Untxin et les plages de Ciboure durant la saison estivale 2018. Les réflexions conjointes des services Eaux de baignade, qualité et Assainissement ont abouti à la mise en place d'un plan d'actions pour améliorer la connaissance sur l'origine des pollutions. L'une d'entre-elles consiste à réaliser un diagnostic des installations EU et EP des campings situés sur le bassin versant de l'Untxin. La procédure est décrite.

La campagne 2020 a permis de diagnostiquer 4 campings, dont les résultats traduisent globalement un bon état et un bon fonctionnement des installations. La valorisation principale de cette démarche est de maintenir le lien entre les gérants des campings et la CAPB durant la saison estivale. En complément, il est prévu d'équiper les postes de refoulement privés d'une télésurveillance afin d'être informé directement en cas de problème. Ces diagnostics se poursuivront en 2021 sur les autres campings du secteur.

Clôture de la commission

M. BERARD remercie les intervenants ayant présentés les 8 sujets à l'ordre du jour, les 5 directions de la CAPB et leurs 200 agents pour le travail réalisé et à venir sur les thématiques de l'eau à l'échelle du territoire. Il remercie également l'ensemble des participants, les associations environnementales et les élus mobilisés sur ces thèmes sur le territoire local.

Par ailleurs, il rappelle que l'ensemble des services de la CAPB met tout en œuvre pour rassembler et produire la matière technique servant de support aux élus pour prendre toutes les décisions qui s'imposent sur notre territoire.

Le prochain rendez-vous est prévu au printemps 2021, avec une Commission Locale de l'Eau nouvellement recomposée.

Pièce jointe : support de présentation utilisé en séance

Qualité de l'eau du bassin versant de l'Untxin :
Bilan de la campagne 2020 de diagnostics des campings

Contexte

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) recherche une amélioration continue de la qualité des eaux de baignade, enjeu majeur pour la préservation du cadre de vie et des activités touristiques et économiques du territoire.

Suite à plusieurs évènements de dégradation de la qualité de l'eau sur l'Untxin et les plages de Ciboure durant la saison estivale 2018, la CAPB a élaboré un plan d'actions pour améliorer la connaissance sur l'origine des pollutions sur ce secteur.

Une de ses actions consiste à mener des diagnostics des installations d'assainissement dans les campings d'Urrugne, afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de proposer le cas échéant aux gérants les mesures d'entretien ou les équipements nécessaires pour suivre et améliorer le réseau d'assainissement et limiter l'impact qu'il peut avoir sur la qualité des eaux de baignade.

Dans le cadre de cette étude, 8 installations de tourisme ont été identifiées sur le bassin versant de l'Untxin (Figure 1). Une hiérarchisation a été opérée afin de prioriser le contrôle des installations en fonction de leur localisation et des enjeux liés à la qualité des eaux de baignade.

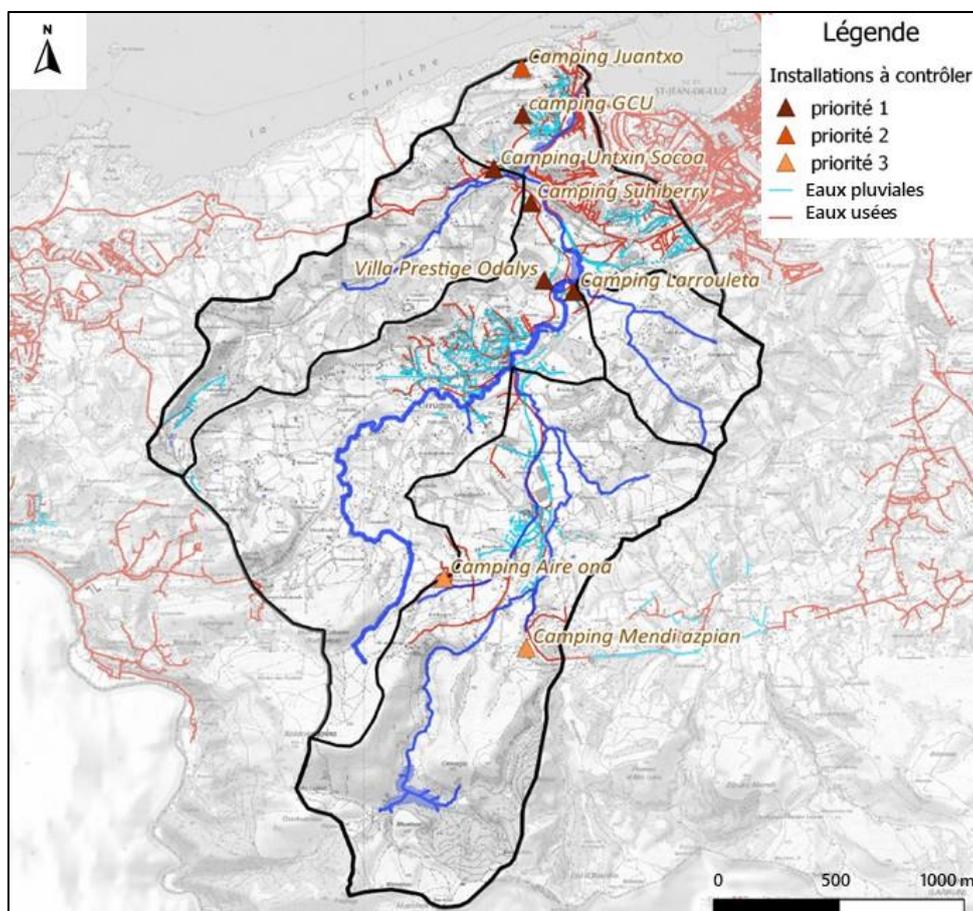


Figure 1 : Localisation des installations de tourisme à contrôler sur le bassin versant de l'Untxin.

Bilan campagne 2020

Un courrier a été envoyé aux 8 structures en mai 2020, afin de leur présenter l'objectif de cette étude et les investigations à venir.

En septembre 2020, les gérants des 5 campings classés en priorité 1 ont été contactés directement par téléphone afin d'expliquer plus en détail la démarche, récolter les informations générales et convenir d'un rendez-vous afin de réaliser la visite de terrain.

Ces visites de site ont été effectuées par deux agents de la CAPB, deux agents de Suez et le gérant entre septembre et octobre 2020 sur les 4 sites suivants : Camping Untxin Socoa, Camping Larrouleta, Domaine de Lana, et Camping GCU. Concernant le Camping Suhiberry, les prospections de terrain ont été reportées en 2021 suite à la fermeture annuelle du camping en automne 2020 et à la mise en place d'une co-gérance à partir de 2021.

Ces investigations ont permis d'identifier le positionnement des ouvrages, de vérifier leur bon fonctionnement et leur bon raccordement, et d'échanger sur l'historique du site.

Les résultats des investigations traduisent globalement un bon état et un bon fonctionnement des installations privées. Quelques points de faiblesses ont toutefois été détectés et concernent :

- Une dégradation du réseau d'eaux usées par vétusté ou intrusion de racines ;
- Une dégradation du réseau d'eaux pluviales par vétusté, intrusion de racines ou défaut d'entretien ;
- Une intrusion d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées.

A noter également une dégradation du réseau public d'eaux usées traversant un des campings. Des prospections complémentaires sont engagées par la CAPB afin de le réhabiliter.

Le détail des investigations pour chaque camping est présenté dans un compte-rendu spécifique, qui est transmis à chaque gérant en complément de ce bilan. Quelques préconisations d'entretien ou de travaux sont également communiquées au cas par cas.

Perspectives

Dans la suite de notre démarche, l'objectif principal est de maintenir le lien avec les gérants des campings durant la saison estivale afin de nous alerter en cas d'incident sur leurs réseaux et ainsi déployer les mesures les plus adaptées pour protéger les eaux de baignade et éviter potentiellement une fermeture des plages de Ciboure qui serait dommageable sur le plan touristique.

En complément sur 2 campings diagnostiqués en 2020, la CAPB souhaiterait équiper les postes de refoulement privés d'une télésurveillance afin d'assurer un suivi des équipements et d'être informé directement en cas de problème. La CAPB formalisera cette demande par courrier en février 2021 auprès des deux structures concernées afin de préciser les modalités envisagées.

Enfin, la CAPB poursuivra en 2021 cette démarche de diagnostics sur les 4 autres campings identifiés sur le bassin versant de l'Untxin.

Étude évaluative de la politique des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Lettre d'info n° 1 | Décembre 2020

Une histoire en 3 grandes étapes

- 1992 - 2006 : créé par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, l'outil SAGE se met en place, introduisant de nouvelles pratiques de planification territoriale et démarches concertées à l'échelle de bassins versants ou d'aquifères. Au cours de ce premier cycle, sont précisées notamment les méthodes d'élaboration des SAGE.
- 2007-2017 : en cohérence avec la Directive cadre sur l'eau (2000) et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006), cette seconde phase institue le SAGE comme un outil en faveur de l'atteinte du bon état des eaux. A ce titre, il voit sa portée réglementaire renforcée ainsi que la mise en évidence de SAGE nécessaires dans le cadre des SDAGE.
- Depuis 2018 : avec l'avènement de la compétence GEMAPI, l'outil SAGE doit s'intégrer dans de nouvelles dynamiques de planification territoriale et de gouvernance locale. Avec à la clef des interrogations sur la portée des SAGE sur l'aménagement du territoire et leur capacité à investir des thématiques transversales, telles que le changement climatique ou la préservation de la biodiversité.

Une étude destinée à optimiser l'outil SAGE

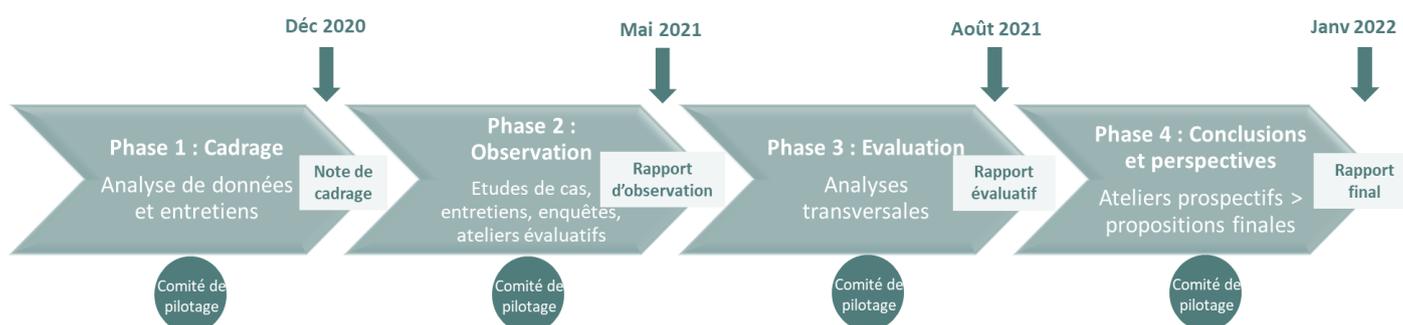
Ces dernières années, les Assises de l'eau et le Séminaire national SAGE ont offert l'occasion d'échanges à propos des SAGE. Ces derniers ont abouti au constat que l'outil bénéficiait d'une audience notable, avec 51 % du territoire national couvert par les SAGE, tout en suscitant des interrogations sur sa lisibilité et sa portée.

A l'aube des 30 ans d'existence et de mise en œuvre de cette politique et dans un paysage institutionnel en constante évolution, le ministère de la Transition écologique a donc jugé nécessaire de procéder à une évaluation nationale consacrée à cet outil. Cette étude doit notamment préciser dans quelle mesure l'outil SAGE répond à ses objectifs prioritaires, à savoir le partage de la ressource en eau dans un souci de préservation des milieux aquatiques.

A cet effet, cette étude a pour ambition de **repérer et valoriser les points forts et consensuels de cette politique, d'identifier ses freins à l'opérationnalité et à l'efficacité** ainsi que les types d'actions susceptibles d'y remédier. Cet investissement a également pour but de valoriser et diffuser des retours d'expériences de ce qu'il est possible d'entreprendre et d'attendre dans le cadre d'un SAGE, pour améliorer la gestion des milieux aquatiques. Avec pour toile de fond les ambitions politiques et techniques des SAGE, articulant enjeux environnementaux et socio-économiques ainsi que visées stratégiques et actions concrètes.

La réalisation de cette étude est confiée au groupement Oréade-Brèche/Cereg/Contrechamp. Son pilotage stratégique et opérationnel s'appuie sur un comité d'évaluation et un comité de pilotage dédiés. Leur composition pluraliste vise à bénéficier de la diversité de points de vue nécessaire à l'évaluation d'un outil dont la mise en œuvre repose sur l'articulation de différentes échelles d'intervention.

Une approche fondée sur 4 temps successifs



Regard sur le champ de l'évaluation

Initiée en septembre 2020, la phase de cadrage de l'évaluation a d'ores et déjà permis de préciser champ et questionnement évaluatifs et d'envisager les modalités de mise en œuvre de l'évaluation.

Cette phase a permis de mettre en évidence trois « piliers » fondamentaux de la politique SAGE :

- Le premier renvoie à l'ambition de « faire territoire » à partir d'un espace physique - bassin versant ou aquifère souterrain - ;
- Le second vise à donner une gouvernance paritaire pérenne à ce territoire, portée par la Commission locale de l'eau (CLE), en charge de donner substance aux deux autres piliers ;
- Le troisième réside dans l'ambition de planification stratégique, incarnée par le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement attachés au SAGE, fondements d'une politique locale de l'eau de long terme.

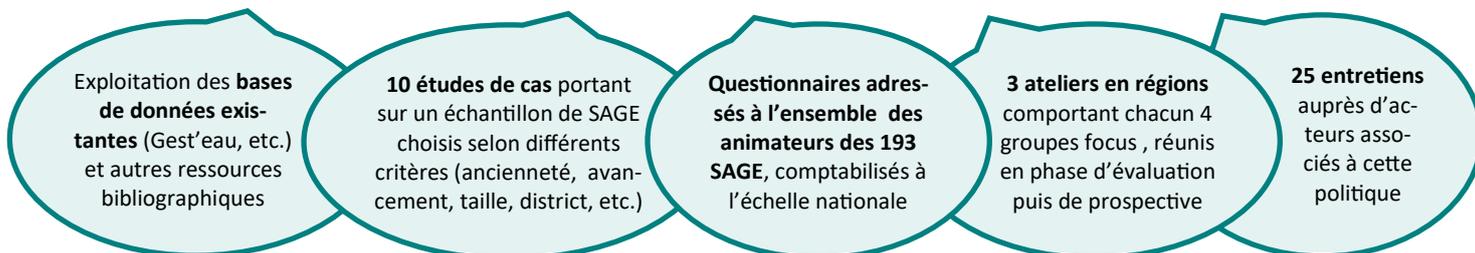
Au-delà, il a paru nécessaire de tenir compte de différents facteurs qui, sur près de 30 ans, ont impacté sur la politique des SAGE. A ce titre, ont d'abord été distingués des facteurs propres à la politique SAGE, avec notamment le renforcement de leur portée réglementaire, l'introduction de la notion de SAGE « nécessaire » ou encore les obligations de résultats au regard de la DCE, dont les SDAGE se font le relais. Ensuite en matière de politiques publiques de l'eau, il faut



relever l'émergence d'outils de planification thématique induisant une sectorisation des approches de même que l'octroi de la compétence Gemapi aux collectivités territoriales. Enfin, parmi les facteurs contextuels, il est possible de retenir la montée en puissance de l'échelon intercommunal notamment sur les enjeux d'aménagement du territoire et de développement économique, intéressant les SAGE au premier chef. Il en est de même avec l'émergence de nouvelles problématiques transversales, telles que le changement climatique, l'érosion de la biodiversité ou encore une approche du risque fondée sur la reconnaissance de la vulnérabilité et la quête de résilience.

Une palette d'outils complémentaires mobilisés

La réalisation de cette étude résultera de la combinaison de différents types d'investigations complémentaires avec :



C'est le croisement de ces différentes approches qui doit permettre de produire des jugements évaluatifs fondés et argumentés à propos de cette politique et de l'outil qu'elle promeut, puis d'envisager ensuite des recommandations susceptibles d'en renforcer la portée à l'avenir.



Pour toute information complémentaire :

- Ministère de la Transition écologique — Camille Mascle : camille.mascle@developpement-durable.gouv.fr
- Oréade-Brèche — Laurent Boutot : laurent.boutot@lbo-env.fr
- Cereg — Jacques de la Roque : j.delarocque@cereg.com
- Contrechamp — Jean-Baptiste Chémery : jbchemery@contrechamp.info